

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

18/01/2023

Date de l'affichage

18/01/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 janvier à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du foyer rural de GASTINS, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sylvain CLÉRIN, Sébastien COUPAS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY (arrivé à 19h30 pour la délibération 2023/05-05), Philippe DUCQ, Marcel FONTELLIO, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Nadia MEDJANI, Marcel MYTNIK, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Aurélie POLESE, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD, et Alain THIBAUD.

Absents excusés représentés

Michel BILLOUT par Clotilde LAGOUTTE, Davy BRUN par Alban LANSSELLE, Frédéric BRUNOT par Fabrice HOULIER, Jean-Marc DESPLATS par Marcel MYTNIK (suppléant nommé), Suzanna MARTINET par Philippe DUCQ, Farid MÉBARKI par Alain THIBAUD, Sylvie PROCHILLO par Pierre-Yves NICOT, Joëlle VACHER par Christian CIBIER.

Absent excusé

Aymeric DUROX

44 conseillers communautaires en exercice : 36 présents, 7 représentés à la séance et 1 absent.

Monsieur Gilles BOUDOT est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Affiché le 01 FEV. 2023

ID : 077-247700701-20230126-2023_14_14-DE

**2023/14-14 – OBJET : TARIFICATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES
AUX SEJOURS SPORTIFS**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le service Multisports va proposer un séjour sportif qui se déroule dans un gîte en pension complète avec des activités payantes et nécessitant le transport des enfants, une participation financière est donc demandée aux familles,

Considérant la proposition de fixer la participation des familles à hauteur de 250 € par enfant avec un acompte de 30 % lors de la préinscription,

Considérant la proposition qu'il n'y aura pas de tarif dégressif pour les fratries,

Après en avoir délibéré, à

- 39 voix pour
- 4 abstentions : Michel BILLOUT, Christian CIBIER, Mohamed KHERBACH et Clotilde LAGOUTTE.

ARTICLE UN :

Fixe la participation des familles à hauteur de 250 € par enfant.

ARTICLE DEUX :

Aucun tarif dégressif ne sera appliqué pour les fratries.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 26 janvier 2023

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Affiché le 01 FEV. 2023

ID : 077-247700701-20230126-2023_14_14-DE